

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Aménagement
Dossier suivi par : Robert Allain
☎ : 04.68.38.12.92
☎ : 04.68.38.13.19
✉ : robert.allain
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **- 3 AOUT 2015**

Madame le Maire

Par délibération du 28 octobre 2014, votre conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune.

Conformément aux dispositions des articles L.121-1 et R.121-1 du Code de l'urbanisme, vous trouverez ci-après en annexe les divers éléments constituant le « Porter à connaissance » concernant ce document, ainsi qu'un rappel des principes et exigences attachés à son élaboration.

J'attire à ce propos tout particulièrement votre attention sur :

- la prise en compte des risques naturels, notamment des feux de forêts,
- l'enjeu que constitue le maintien des espaces agricoles
- l'obligation de préserver la qualité des paysages et du patrimoine environnemental, la silhouette villageoise de la commune notamment en maîtrisant l'étalement urbain diffus,
- la nécessité d'établir un projet d'aménagement et de valorisation du territoire qui réponde aux principes du développement durable.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Préfète, et par délégation,
le Secrétaire Général



Emmanuel CAYRON

Madame Maya Lesne
Maire de Tordères